

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Date 2012-1			
	2-24		
T3003-120068/A 2012-12-24 Client Reference No N° de référence du client			
S No./N° \	/ME		
end fir	Time Zone Fuseau horaire		
	Heure Normale du l'Est HNE		
I	Buyer Id - Id de l'acheteur cn027		
1 1	o N° de FAX		
(418) 6	6) 648-2209		
	end fir		

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)			
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-2-35484

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement

T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-2-35484

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A, "Besoin".

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), des Accords de libre-échange entre le Canada et le Chili, le Canada et la Colombie, et le Canada et le Pérou.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-2-35484

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numé<u>ro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B1000T (2007-11-30), Condition du matériel

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-2-35484

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

QCN-2-35484

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); a)
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions. b)

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus Politique dachats d'approvisionnement cologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant 1) d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Le soumissionnaire doit présenter les renseignements suivants dans sa soumission technique:

- Critères Obligatoires : Le soumissionnaire doit remplir et inclure le tableau de (i) conformité technique fourni à l'article 1.1.1 de la partie 4.
- Documentation: Le soumissionnaire doit inclure les éléments (fiches techniques (ii) des produits proposés, publication, données documentées ou points de discussion) démontrant la conformité à chacun des critères techniques obligatoires.

Section II: Soumission financière

T3003-120068/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T3003-12-0068

QCN-2-35484

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

 $\label{eq:continuous_solution} Solicitation \ No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ T3003-120068/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T3003-12-0068

QCN-2-35484

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit indiquer, pour chacun des critères techniques obligatoires, si le produit proposé s'y conforme ou non, en cochant la case appropriée. Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères. Le simple fait de mentionner qu'il répond au critères n'est pas suffisant. Lorsqu'il faut rappeler d'autres documents accompagnant la soumission, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Le soumissionnaire doit donner une réponse pour chacun des critères. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

Bien que le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à l'annexe A à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évalués sur les exigences techniques suivantes:

Article	Critères techniques obligatoires	Rencontré	Non rencontré	Renvoi aux documents de support inclus dans la soumission
1	La bouilloire doit avoir une capacité minimum de 926 litres avec une capacité minimale de transfert de chaleur d'huile de 132 litres.			
2	Un moteur diesel de 6 HP doit permettre d'actionner un agitateur mécanique lors de l'usage.			
3	Le chauffage de la bouilloire doit s'effectuer au moyen de brûleurs au propane liquide d'une capacité de 410 000 Btu, qui chaufferont lors des sessions de travail. Un contrôle automatique de la température du scellant est requis afin de prévenir tout incendie dans le scellant.			
4	Le corps de la bouilloire doit être en acier			

T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier QCN-2-35484

épais pour service intense, recouvert d'une peinture à l'époxy. La bouilloire doit être équipée d'un 5 agitateur mécanique pour permettre un mélange uniforme du scellant. Le versement de liquide par gravité doit 6 être dispensé par une valve distributrice de 3 pouces minimum. La remorque doit être construite en fer en 7 forme de U, pour service intense. Tous les joints doivent être soudés. Les essieux, en tandem, doivent être pour service intense et de qualité industrielle. Un anneau d'accrochage «pintle eye» et les chaînes de sécurité doivent être fournis. La remorque doit être équipée des freins et 8 des lumières requises, selon les normes routières. 9 La remorque doit être compacte et conçue spécifiquement pour la bouilloire à bitume. 10 L'équipement doit être peinturé avec de la peinture en époxy de couleur orange international. En référence, voir Sico 585-762. Dupont #3216 ou tout autre couleur équivalente.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :

- a. Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
- b. Les prix seront évalués sur une base DDP (Québec, Québec).

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-2-35484

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signé <u>(Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire</u> - PWGSC-TPSGC 229)

 $\label{eq:control_solution} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ T3003-120068/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T3003-12-0068

QCN-2-35484

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

2.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la <u>Loi sur l'équité</u> <u>en matière d'emploi</u>, L.C. 1995, ch. 44;
- c. () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

d.	() n'a pas été déclaré entrepreneur r	on admissible par RHDCC et	t possède un numéro d	d'attestation
	valide, à savoir le numéro :			

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC

T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-2-35484

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises d'achat</u> (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte de la section 09 - Garantie est modifié comme suit :

Supprimer : La période de garantie sera de douze (12) mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue.

Insérer: La période de garantie sera de **vingt-quatre (24) mois après la livraison** et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue.

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit:

2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

4. Durée du contrat

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

T3003-120068/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T3003-12-0068

QCN-2-35484

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être recus au plus tard 3 semaines après l'octroi du contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Josée Roy

Titre: Agente d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 601-1550, avenue D'Estimauville

Québec (QC)

G1J 0C7

Téléphone : 418 649-2932 Télécopieur : 418 648-2209

Courriel: Josee.Roy@tpsqc-pwqsc.qc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (sera complété à l'octroi du contrat)

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :

Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le responsable technique pour le contrat est :

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (à être complété par l'entrepreneur)

Le représentant de l'entrepreneur	pour le contrat est :
Nom :	

 $\label{eq:continuous_solution} Solicitation \ No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ T3003-120068/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T3003-12-0068

QCN-2-35484

Titre : Organisation : Adresse :		
Téléphone : Télécopieur : Courriel :		

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix unitaire ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans le contrat dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30) - T1204 - demande directe du ministère client

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30) - Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.4 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a) franco bord (destination) transporteur Québec, Québec pour les expéditions en provenance du gouvernement des États-Unis; ou
- b) rendu droits acquittés (DDP) Québec, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

7. Instructions relatives à la facturation

 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

QCN-2-35484

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé "Responsables » du contrat."

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (sera complété à l'octroi du contrat), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-11-19);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du (sera complété à l'octroi du contrat).

11. Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

T3003-120068/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier QCN-2-35484

ANNEXE A

BESOIN

Titre: Bouilloire à bitume et à scellant

1. PORTÉE

Fournir à l'aéroport régional de Sept-Îles une bouilloire à bitume et à scellant conformément aux spécifications de la présente Annexe. La bouilloire doit être installée sur une remorque. Le matériel sera chauffé au propane liquide.

2. LIVRAISON

DOCUMENTS: Tous les documents exigés par le Bureau des véhicules automobiles de la Province de Québec (certificat d'origine, attestation de poids, etc.) doivent être remis au consignataire à la livraison de la bouilloire.

3. GARANTIE, MANUELS ET CATALOGUES

MANUELS ET CATALOGUES : La bouilloire doit être livrée avec trois exemplaires écrit en français des manuels suivants : manuel d'entretien et catalogue de pièces.

4. BOUILLOIRE À BITUME

- **4.1** Fournir une bouilloire à bitume et à scellant de type remorque conforme aux spécifications suivantes :
 - **4.1.1** La bouilloire doit avoir une capacité minimum de 926 litres avec une capacité minimale de transfert de chaleur d'huile de 132 litres.
 - 4.1.2 Un moteur diesel de 6 HP doit permettre d'actionner un agitateur mécanique lors de l'usage.
 - **4.1.3** Le chauffage de la bouilloire doit s'effectuer au moyen de brûleurs au propane liquide d'une capacité de 410 000 Btu, qui chaufferont lors des sessions de travail. Un contrôle automatique de la température du scellant est requis afin de prévenir tout incendie dans le scellant.
 - **4.1.4** Le corps de la bouilloire doit être en acier épais pour service intense, recouvert d'une peinture à l'époxy.
 - **4.1.5** La bouilloire doit être équipée d'un agitateur mécanique pour permettre un mélange uniforme du scellant.
 - **4.1.6** Le versement de liquide par gravité doit être dispensé par une valve distributrice de 3 pouces minimum.
 - 4.1.7 La remorque doit être construite en fer en forme de U, pour service intense. Tous les joints doivent être soudés. Les essieux, en tandem, doivent être pour service intense et de qualité industrielle. Un anneau d'accrochage «pintle eye» et les chaînes de sécurité doivent être fournis.

Solicitation No. - N° de l'invitation T3003-120068/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3003-12-0068

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur qcn027

File No. - N° du dossier

QCN-2-35484

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4.1.8 La remorque doit être équipée des freins et des lumières requises, selon les normes routières.

- **4.1.9** La remorque doit être compacte et conçue spécifiquement pour la bouilloire à bitume.
- **4.1.10** Un gyrophare jaune doit être installé au point le plus élevé de la bouilloire.
- **4.1.11** Un extincteur pour produit pétrolier doit être fourni et installé sur la bouilloire.
- 4.1.12 L'équipement doit être peinturé avec de la peinture en époxy de couleur orange international. En référence, voir Sico 585-762, Dupont #3216 ou tout autre couleur équivalente.

5. FORMATION

L'entrepreneur doit former le personnel de l'aéroport sur l'utilisation et l'entretien de l'équipement.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ T3003-120068/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur qcn027

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T3003-12-0068

QCN-2-35484

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Article	Description	QTÉ	Prix total ferme (Taxes de vente en sus)
1	Bouilloire à bitume et à scellant, tel que détaillé à l'annexe A.	1	\$
	DDP (Québec, Québec) , incluant tous les frais de douanes, transport et livraison.		